

Dossier d'inscription

Vous voulez adhérer à notre association, « CAP Grand Air ».

Quelle bonne idée et bienvenue chez nous !!!

Dans le but de nous faciliter la tâche, nous vous demandons la plus grande rigueur et la plus vive efficacité dans la restitution des documents, merci d'avance.

Je vous invite à déposer (ou envoyer) votre dossier chez nous durant les mois de septembre et au plus tard le jour de l'Assemblée Générale (+ d'info sur le site)

Petite nouveauté cette année :

Le tarif reste inchangé, soit 25 euros, jusqu' à l'Assemblée Générale mais passera à 40 euros après l'Assemblée Générale !!!!!

Merci de votre compréhension.

Mon adresse mail : mireille.bouchut@free.fr

Mireille et Gilles Bouchut

1 chemin de la source

42320 Saint Christo en Jarez

04 77 20 80 67 ou 06 82 72 56 65

Documents à fournir :

Feuille de renseignements administratifs.

Photocopie du certificat médical avec mention « course à pied y compris en compétition » ou « le questionnaire médical ».

La fréquence de présentation d'un certificat médical ne doit pas dépasser 3 ans.

Attention : Le certificat médical est obligatoire pour les nouveaux adhérents.

Décharge de responsabilité signée et datée (ci-dessous).

Règlement intérieur daté et signé (ci-dessous).

Autorisation parentale pour les mineurs (ci-dessous).

Le règlement par chèque à l'ordre de « Cap Grand Air »

25 euros pour la saison (jusqu'au jour de l'AG)

Merci de votre coopération.

Et bonne année sportive !!!



DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné, Mr ou Mme,
accepte tous les risques liés à l'entraînement et à la pratique de la course à pied.

Je dégage en conséquence, comme pratiquant(e) de ce sport, l'association "Cap Grand Air", les membres de son bureau, ainsi que ses adhérents, de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature qu'il soit, et renonce à tout recours contre l'association "Cap Grand Air" ou les membres de son bureau et de ses adhérents .

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur relatif à l'association "Cap Grand Air".

Je certifie que je suis assuré au titre de ma responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que je pourrais leur causer au cours de la pratique de la course à pied.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de la course à pied et que je pratique ce sport régulièrement.

Fait à : Saint-Christo en Jarez

Le :

Signature:

(mention manuscrite "Lu et approuvé" et signature)



Fiche d'autorisation parentale
Pour l'adhésion d'un mineur
à l'association Cap Grand Air

Je soussigné (nom, prénom, adresse) :

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

Autorise (nom, prénom, adresse) :

A adhérer à l'association Cap grand Air pour l'année

Fait à : le :

Signature :



Fiche de renseignements

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

Consignes de sécurité

Nous vous demandons pour les sorties du dimanche matin, de porter avec vous du matériel pour la sécurité de chacun :

- *Une couverture de survie*
- *Un téléphone portable*
- *Un aliment sucré*
- *Eau*
- *Gilet jaune en cas de brouillard*

Règlement intérieur du club CAP Grand Air

Ce règlement intérieur a pour objet de préciser les principaux **droits et devoirs** de tous les membres du club CAP Grand Air. Tous les adhérents et le représentant légal des enfants mineurs doivent signer ce présent règlement, s'engageant ainsi à en respecter les principes fondateurs. Le renouvellement de l'adhésion l'année suivante implique l'acceptation de ce règlement.

L'association dite « **CAP Grand Air** », a été fondée le 30/09/2010. Elle a pour objet :

- D'organiser et de développer la pratique de la course à pied et des disciplines associées.
- D'organiser des manifestations sportives impliquant la course à pied et les disciplines associées : course sur route, course nature ou trail, randonnée pédestre, raid multisport, course d'orientation etc.....
- D'organiser d'autres interventions ou animations liées à la relaxation et au bien être (étirement, Qi Kong, massage, diététique, etc...)

I. Inscriptions

Tout adhérent devra, dès le premier entraînement :

- remplir et signer la décharge proposée par le club
- remplir le questionnaire (adresse, adresse email, etc...)
- régler la cotisation annuelle,
- fournir un certificat médical précisant l'aptitude à la course à pied et disciplines associées, y compris en compétition.

II. Droit à l'image

Tout adhérent accepte d'être photographié. Il accepte que sa photographie soit publiée sur le site internet du club et sur tout document réalisé par du club (prospectus, affiche, etc...)

III - Entraînements et rencontres sportives

- L'accès aux entraînements du club CAP Grand Air est strictement réservé à ses adhérents, sauf accord exceptionnel du Comité de direction.
- Le coureur doit le respect à ses entraîneurs ou coaches ainsi qu'à ses camarades de club, afin que les entraînements ou rencontres sportives se déroulent dans la meilleure ambiance possible.
- Le coureur se doit de respecter l'ensemble du matériel et des locaux mis à sa disposition par la municipalité et par le club. Il dégage la responsabilité du club en cas de perte ou de vol de son matériel personnel.
- Les coureurs participant aux entraînements doivent respecter les horaires.
- Les parents d'enfants mineurs dégagent la responsabilité des membres du club avant et après l'activité.
- Le coureur a la responsabilité de se procurer et d'utiliser tous les éléments de sécurité :
A titre d'exemple, une lampe frontale en bon état de fonctionnement et un équipement fluorescent en cas de course la nuit, afin de se signaler et de bien voir le relief, un téléphone portable
- Le coureur doit prévoir un équipement adapté à la course à pied (chaussure adapté, gourde d'eau, etc...).

IV. Éthique

Lors des compétitions, les coureurs du club CAP Grand Air s'engagent à représenter le club en respectant le règlement de l'épreuve, les arbitres et les membres de l'organisation.

Les adhérents s'engagent à respecter l'environnement lors des entraînements et rencontres sportives. A titre d'exemple, ne pas jeter des matières non biodégradables dans la nature.

Date :

Signature :